



## NOTE D'INFORMATION

# TRANSPORT SCOLAIRE 2024-2025

---

Depuis le 1er janvier 2015, le transport scolaire est gratuit, comme l'équipe municipale s'y était engagée.

Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, vous trouverez ci-dessous **les arrêts desservis** :

Le Clos des Noisetiers – Ségransan – La Pompe – Le Gestas (Le Bourg) – Résidence du Stade – Le Coin – Chemin de La Lande – Résidence Bel Air / Les Graves – Zone industrielle de Camparian (Grand Cazeau) – Etang de la Garenne – Le Paradis (Ancienne Route Royale)– Les Placettes( avenue de la placette) – Cité des oiseaux – Ecole maternelle – Nioton (avenue de Libourne)– Ecole élémentaire.

La demande étant importante et le nombre de places limité, **nous sommes dans l'obligation de nous assurer que les enfants inscrits prennent régulièrement les transports. Les enfants inscrits ayant très peu ou pas fréquenté le transport scolaire en 2023 – 2024 pourront se voir refuser l'inscription pour l'année 2024 – 2025, il en est de même pour des enfants ayant fait l'objet d'avertissement de comportement lors du transport.**

Un changement occasionnel d'arrêt n'est possible qu'après demande expresse auprès des services compétents, puisque les circuits sont distincts.

Pour les nouvelles demandes, vous devrez compléter les documents correspondants (Fiches d'inscription CALI et Mairie) disponibles en Mairie ou à télécharger sur [www.mairie-vayres.fr](http://www.mairie-vayres.fr), pour un retour avant le **21 juin 2024**.

Tout dossier incomplet sera rejeté. Le **règlement intérieur et les horaires de passage** seront envoyés dès **l'acceptation du dossier pendant l'été**.

Nous vous rappelons, que les parents qui le souhaitent peuvent toujours bénéficier de la « **navette** » **entre l'école maternelle et élémentaire** pour cela ils doivent remplir la demande de transport scolaire (arrêt « école maternelle » pour « école élémentaire »).